



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER**

**3 rue Franciade – 41260 LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR
Tél. : 02.54.56.28.50. - Fax : 02.54.56.28.55.- cdg41@wanadoo.fr**

**LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

VU le décret n° 92-866 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux ;

VU le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de soins territoriaux ;

VU la délibération n° 32-2014 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de LOIR-ET-CHER en date du 14 mars 2014 m'autorisant à engager la procédure d'organisation du concours d'auxiliaire de soins de 1^{ère} classe pour l'année 2014 ;

CONSIDERANT que 5 postes ont été mis au concours dans la spécialité « aide-soignant » par le Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher ;

CONSIDERANT que 3 postes ont été mis au concours dans la spécialité « aide-soignant » par le Centre Départemental de Gestion de l'Eure-et-Loir, par convention ;

CONSIDERANT qu'un poste a été mis au concours dans la spécialité « aide-soignant » par le Centre Départemental de Gestion de l'Indre, par convention ;

CONSIDERANT que 15 postes ont été mis au concours dans la spécialité « aide-soignant » par le Centre Départemental de Gestion de l'Indre-et-Loire, par convention ;

CONSIDERANT qu'un poste a été mis au concours dans la spécialité « aide-soignant » par le Centre Départemental de Gestion du Loiret, par convention

ARRETE

ARTICLE 1er : Un concours d'auxiliaire de soins de 1^{ère} classe est ouvert en Loir-et-Cher dans la spécialité « aide-soignant »

25 postes sont mis au concours

ARTICLE 2: La période de préinscription en ligne et de retrait des notices individuelles d'inscription est fixée du 3 juin au 24 juin 2014. Les demandes d'inscription sont à effectuer par internet sur le site www.cdg-41.org ou à défaut par télécopie, par courriel ou par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) ; le retrait peut également s'effectuer sur place aux heures d'ouverture des bureaux.

ARTICLE 3 : La date limite du dépôt des dossiers de candidature est fixée au 1^{er} juillet 2014 (cachet de la poste faisant foi pour les dossiers adressés par voie postale) et au 1^{er} juillet 2014 à 16 heures 30 pour les dossiers déposés au Centre Départemental de Gestion, 3 rue Franciade à la Chaussée-Saint-Victor (41260)

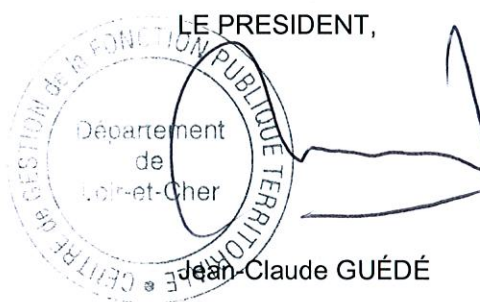
ARTICLE 4 : L'épreuve d'admission se déroulera à partir du 16 octobre 2014.

ARTICLE 5 : L'épreuve de ce concours se déroulera dans le Loir-et-Cher.

ARTICLE 6 : Une décision ultérieure fixera les autres modalités de ce concours.

Fait à la Chaussée-Saint-Victor, le 17 mars 2014

LE PRESIDENT,



Jean-Claude GUÉDÉ